

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 71 OCT. 2016

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel de technicien(ne) des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication,

Vu l'arrêté du 4 avril 2016 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2016, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Cédric MARULIER, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité patrimoine, adjoint au chef du service, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Haute-Saône et du territoire de Belfort, Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté, est nommé en qualité de président de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Remy DEMAY, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité surveillance et accueil, adjoint à la cheffe du service administratif et financier, responsable du bureau des plannings, direction de l'accueil, de la surveillance et de la sécurité, château et musée du domaine national de Versailles ;

- Madame Audrey LUCIANI, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité surveillance et accueil, responsable de l'accueil et de la surveillance, de l'Abbaye de Montmajour et du Fort Saint-André ;

- Madame Sophie SUAUDEAU, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité surveillance et accueil, cheffe du bureau de la logistique site de Montpellier, Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Sophie SUAUDEAU, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité surveillance et accueil, cheffe du bureau de la logistique site de Montpellier, Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

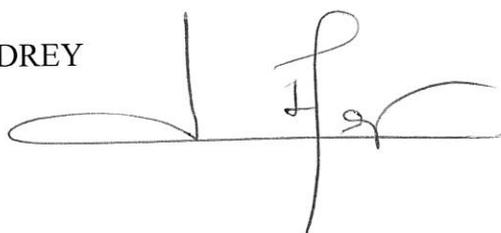
Fait le 11 OCT. 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'I' followed by a cursive 'G' and 'A', with a horizontal line extending to the right.